



Blanquefort, le 24/01/21

La Secrétaire Académique

à

Rectorat de Bordeaux
Monsieur le Secrétaire Général
5 rue Joseph de Carayon Latour
33000 BORDEAUX CEDEX

Objet : Reconnaissance des personnels en EPLE

Bonjour Monsieur Le Gall,

Je vous présente tout d'abord mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui sera je l'espère plus sereine que la précédente.

Je tenais ensuite à aborder de nouveau la question des primes Covid qui n'ont pas été versées aux personnels administratifs des EPLE lors de la 2ème vague de fin d'année 2020.

De nombreux collègues m'ont fait remonter les missions qu'ils ont eu à accomplir pendant le confinement; pour beaucoup, il s'agissait de missions nouvelles ne relevant pas de leurs fiches de postes : photocopies de cours, envoi de cours aux familles, tenue du standard téléphonique en l'absence des personnels techniques, accueil physique des familles venues chercher des cours, des PC ou des manuels, d'autres ont sorti les poubelles, purgé chaque semaine les douches des bâtiments, etc. Certains collègues ont travaillé alors qu'ils auraient pu réglementairement rester chez eux, tant en raison de leur âge que de leur état de santé. D'autres auraient pu refuser car l'employeur ne leur avait pas fourni les équipements de protection obligatoires (masques et gel hydroalcooliques).

Lorsque nous nous étions vus en audience syndicale en début d'année scolaire, vous nous aviez indiqué qu'une enquête avait été envoyée aux chefs d'établissements et que ceux-ci n'avaient pas demandé la prime pour leurs

Administration et Intendance UNSA – Académie de Bordeaux – tél : 06.67.94.68.89

24 rue du collège technique 64390 BLANQUEFORT

site : <http://aeti-uns-bordeaux.org/> courriel : aeti-bordeaux@aeti-uns-bordeaux.org

personnels administratifs. Le secrétaire académique du SNPDEN nous a assuré qu'aucune enquête ne leur a été envoyée. M. Rambaud a répondu à une collègue que le versement de la prime était réservée aux seuls EPLE ayant accueillis des enfants de soignants, ce qui est contradictoire avec les textes officiels. M. Sanchez a quant à lui répondu à une autre collègue que c'est parce que les EPLE étaient fermés.

A ce jour, je ne comprends toujours pas pourquoi les services ont été considérés comme bénéficiaires de la prime alors que les personnels d'EPLE en ont été écartés, au mépris le plus total des termes de la circulaire. Les réponses toutes différentes de vos services ne m'ont pas davantage éclairée. Votre réponse au dernier CTA ne correspond pas non plus exactement à la réalité puisque des collègues d'EPLE ayant accueillis des enfants de soignants n'ont pas perçu non plus la prime.

Au 30 septembre, les crédits du ministère de l'Éducation nationale relatifs à cette prime n'avaient été utilisés qu'à hauteur de 42 %. N'ayant obtenu aucune information concernant le montant perçu par l'académie de Bordeaux ni celui distribué, je ne sais pas si l'académie de Bordeaux a au moins utilisé l'intégralité des moyens reçus. Dans le cas contraire, il serait d'autant plus étonnant que vous n'ayez pas choisi d'attribuer cette prime à tous ceux ayant participé à participer à la continuité pédagogique.

Les personnels des EPLE, contrairement aux chefs d'établissements, perdent leur NBI dès le changement de catégorie de leur établissement, ils ne sont quasiment jamais proposés pour les palmes académiques contrairement aux personnels des services, et même lorsqu'ils s'investissent plus que quiconque lors d'une crise sanitaire sans précédent, ils ne bénéficient d'aucune prime.

Ce manque de reconnaissance, inexplicable, qui confine au mépris est ressenti aujourd'hui très durement par les personnels des EPLE. Si un nouveau confinement devait avoir lieu, ceux-ci risquent fort de ne pas s'impliquer à hauteur du précédent confinement mais plutôt à hauteur des primes reçues.

Bien cordialement,

Sandrine Brana